

# Informations communales

## LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Type de déchets	Jour de collecte
Ordures ménagères	MERCREDI matin
Tri sélectif (poubelle ou sac jaune)	MERCREDI matin
Déchets végétaux	LUNDI matin des semaines 11 à 48

Jour férié	Ordures ménagères	Poubelle ou sac jaune	Déchets verts
1 <sup>er</sup> janvier	Reportée au jour ouvré suivant	Reportée au jour ouvré suivant	/
Lundi de Pâques	Effectuée	Effectuée	Effectuée
1 <sup>er</sup> mai	Reportée au jour ouvré suivant	Reportée au jour ouvré suivant	Annulée
8 mai	Effectuée	Effectuée	Effectuée
Ascension	Effectuée	Effectuée	Effectuée
Pentecôte	Effectuée	Effectuée	Effectuée
14 juillet	Effectuée	Effectuée	Annulée
15 août	Effectuée	Effectuée	Annulée
1 <sup>er</sup> novembre	Effectuée	Effectuée	Effectuée
11 novembre	Effectuée	Effectuée	Effectuée
25 décembre	Reportée au jour ouvré suivant	Reportée au jour ouvré suivant	/

## ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE L'AGGLO SEINE-EURE

Afin de simplifier l'accès aux déchèteries du territoire et d'améliorer le suivi de la fréquentation, des cartes d'accès électroniques sont distribuées gratuitement.

La carte permet d'identifier rapidement les usagers. Les gardiens n'auront plus à inscrire manuellement chaque passage et il ne sera plus nécessaire de présenter un justificatif de domicile.

Rappelons que l'entrée est gratuite pour les particuliers, mais payantes pour les professionnels.

### **COMMENT OBTENIR SA CARTE ?**

Il est possible de la demander le formulaire d'attribution disponible en déchèterie, de le télécharger sur le site de l'Agglomération ou en mairie. Il faudra également joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers, et une copie de la carte grise des véhicules (PTAC inférieur à 3,5 tonnes) pour les professionnels.

Ce document est à retourner à l'Hôtel d'Agglomération, place Thorel à Louviers, aux gardiens de déchèterie ou par courriel à [proprete.urbaine@seine-eure.com](mailto:proprete.urbaine@seine-eure.com)



## **FRELON ASIATIQUE**

L'Agglomération Seine-Eure prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. Pour bénéficier de l'aide du Département et de l'Agglomération, il faut signaler les nids au Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure ( GDS 27) via la plateforme départementale.  
Informations :

contact@frelonasiatique27.fr

www.frelonasiatique27.fr

02 77 64 54 27

## **DATES À RETENIR**

**8 mai** : commémoration de l'armistice de 1945 à 11h30 au monument aux morts à Vraiville, suivi d'un vin d'honneur en mairie.

**26 mai** : élections européennes

**15 juin** : Course cycliste

## **RÉGLEMENTATION SUR LES NUISANCES SONORES**

Afin de vivre en bon voisinage, il est nécessaire de respecter certaines règles notamment pour le bricolage et le jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants.

Ces travaux peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (exceptionnellement).

## **BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts précise que cette pratique est **strictement proscrite pour les particuliers et les collectivités.**

En effet, au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides.

Pour rappel, sont considérés comme déchets verts :

- les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les autres déchets végétaux issus des jardins et parcs de particuliers.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, et privilégient la valorisation des déchets verts :

- compostage, broyage, paillage, apports en déchetteries.

**En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450€ (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.**

## **TRAVAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 81**

Les travaux initialement prévus du 08 au 19 avril, sont décalés du 09 au 24 mai. Une déviation sera mise en place.